

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 du mois de Mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : - GARIOUD Christian - REVOL Gilbert - COTTAREL Guy-Noël - JACQUET Patricia - ALMAÏDA Marie - BLANCHET Alain - LEGLISE Sébastien- PADEY Guillaume

Absent : - MIGUET Corinne - GONSETH Mathilde

Excusés : - BONASSI Stéphane

Pouvoirs :

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Le quorum est atteint.

MARIE ALMAEDA est élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT

DELIBERATION N° 2024-4

Objet : Approbation du CA (compte administratif) 2023

Sous la présidence de Madame Patricia JACQUET, adjointe au maire en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Année 2023	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Résultat de la section	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Résultat de la section
Résultats reportes		71 147.49 €	71 147.49 €		540 107.70 €	540 107.70 €
Résultats de l'exercice	193 495.48 €	18 825.38 €	-174 670.10 €	141 121.40 €	250 087.57 €	108 966.17 €
Résultat global	193 495.48 €	89 972.87 €	-103 522.61 €	141 121.40 €	790 195.27 €	649 073.87 €
Restes à réaliser	10 000.00 €		-10 000.00 €			0.00 €
Totaux	203 495.48 €	89 972.87 €	-113 522.61 €	141 121.40 €	790 195.27 €	649 073.87 €

Monsieur le Maire quitte la salle afin que les membres du Conseil Municipal procèdent au vote hors la présence de M. Christian GARIOUD, Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023.

JACQUET



Madame Patricia JACQUET,
Adjointe au maire en charge des finances